

**OGDH****ORGANISATION GUINÉENNE DE DÉFENSE DES
DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN**

*MEMBRE DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME-FIDH

*MEMBRE DE L'UNION INTER AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME-UIDH

*AYANT STATUT D'OBSERVATEUR AUPRÈS DE LA COMMISSION AFRICAINE DES

DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES DE L'OUA – PRIX R. BALDWIN DE LA PAIX 2001

PRIX DEMOCRACY COURAGE TRIBUTE OF THE WORLD MOVEMENT FOR DEMOCRACY - 2004

N/Réf : 0084/CD/OGDH/2013

Conakry le 31 mai 2013

DÉCLARATION

L'Organisation Guinéenne de Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen -OGDH- se trouve encore profondément outrée et choquée par la violence aveugle de la répression barbare et ciblée qui a frappé les quartiers traditionnels de l'opposition à Conakry. Comme d'habitude, les forces dites de sécurité, avec des contre manifestants, ont brillé encore par la violence physique et verbale outrageante sur base ethnocentriste. En effet, les armes à feu malgré les dénégations à tous les niveaux, les armes blanches, les canons à eau chaude, le gaz lacrymogène très violent, des pierres furent utilisées aussi bien le jour de la marche que les 4 jours qui ont suivi, pour la répression de la manifestation.

Il faut remarquer que les actions de « sécurité », cette fois-ci, ont commencé dès mercredi, la veille de la marche.

Les populations ont encore constaté que des personnes étrangères participaient à la « sécurisation ».

Il faut souligner aussi que la voie choisie pour la marche de l'opposition, fut encore refusée par le gouvernorat de Conakry pour obliger à marcher sur la voie la plus sensible avec toutes les conséquences graves qui en découlent habituellement.

Les violences de ces derniers jours ont conduit à :

- des bastonnades ;
- des blessures physiques ;
- des arrestations ;
- des morts (18 selon les diverses sources médicales) ;
- des injures à caractères ethnocentristes ;
- des destructions de biens matériels ciblés : Maisons, magasins, garages, édifices publics.

Les propriétaires de ces biens, ont observé de loin ces scènes macabres car chassés par les forces de « sécurité » par les tirs d'armes de guerre.

Voici la tactique : les forces de sécurité arrivent sur les lieux, accompagnées de « contre manifestants » ayant des armes blanches, des gourdins, des cailloux. Ces forces tirent, les occupants du lieu fuient, c'est alors la curée et la destruction.

Depuis des années, la répression ne s'arrête pas le jour de la marche, mais continue 2, 3, 4 jours après. Ces forces entrent dans les quartiers brisent les portails des concessions, violentent les habitants, renversent les marmites qui sont sur le feu, mangent le riz.

Il est arrivé même que les selles d'un bébé qui était sur le pot soient versées dans une marmite de riz. Et parfois, les actes les plus ignominieux sont commis : père et mère frappés, biens précieux emportés, mères et sœurs traitées de façon inhumaine et immorale devant les enfants, en les abreuvant d'injures attentant à la dignité de leur ethnie.

Cette humiliation, cette douleur terrible, cette haine, cette défiance, cette violence sont vécues par ces jeunes qu'on dit manipulés. Non ! La source de leur frustration, de leur

engagement se trouve dans l'expérience quotidienne de leur vie.

Ces jours-ci c'était une terreur insupportable pour semer la terreur et faire plier ces jeunes. Des bérets rouges sont descendus aussi dans les quartiers.

Les jeudi, vendredi, samedi, dimanche furent chauds. Les appels téléphoniques à chaque mort, blessé, battu, arrêté ou pillage exprimait la terreur, le désarroi qui s'abattait sur ces citoyens. Certains disaient vivre l'atmosphère du Rwanda.

Ces actes s'analysent en :

- 1 - traitement cruels inhumains et dégradants ;
- 2 - torture ;
- 3 - atteinte à la liberté de la personne ;
- 4 - atteinte à l'intégrité physique ;
- 5 - atteinte à la vie ;
- 6 - atteinte à la propriété privée ;
- 7 - institution de la peur comme moyen de gouvernance.

Pourtant la République de Guinée a des normes nationales de protection des droits de l'homme suffisantes. Elle est aussi partie à l'essentiel des normes sous-régionales, régionales et universelles des droits de l'homme.

Mais, l'essentiel n'est pas d'être gâté en Droits de l'homme, mais que ces droits existants soient connus non pour meubler les bibliothèques et les têtes mais que ces connaissances amènent les hommes au pouvoir, les FDS, surtout la justice à **changer de comportement**. Il faut aussi que le comportement soit soutenu par un discours vrai soumis à l'éthique et à la morale, en plus du droit.

Dans notre **constitution, à l'article 5**, il est disposé : « **La personne et la dignité de l'homme sont sacrées. L'État a le devoir de les respecter et de les protéger. Les droits et libertés énumérés ci-après sont inviolables, inaliénables et imprescriptibles. Ils fondent toute société et garantissent la paix et la justice dans le monde.** » Cet article 5 seulement aurait suffi à faire jouir aux guinéens leurs droits et amener l'État à protéger ces droits.

Les articles 6, 7, 9, 10, 12, 13, 19, jusqu'à 23 de notre constitution concrétisent cet article 5. **La charte Africaine des droits de l'homme et des peuples** en ses articles 4, 5, 6, 7, 14 et **la charte Africaine des droit et du bien être de l'enfant** en ses articles 5, 7, 8, 9, 10, 16, 17 dont la République de Guinée est partie protègent la personne humaine et l'enfant dont la vulnérabilité est connue, protègent la personne contre ces crimes.

La Charte internationale des droits de l'homme dont :

- 1 - la Déclaration Universelle des droits de l'homme en ses articles : 3, 5, 9, 11,17, 19 et 20,
- 2 - le Pacte international relatif aux droits civiles et politiques en ses articles 6, 7, 9, 14, 19, 22,

interdisent formellement ces crimes.

Et la République de Guinée, il faut le souligner est partie à ces conventions. Sa signature et sa ratification de ces normes de droit lui font obligation de les respecter. Il lui faut aussi présenter des rapports réguliers sur leur respect.

L'OGDH, en tant qu'organisation de défense des droits de l'homme, déplore et condamne avec la dernière énergie ces actes criminels et demande que les acteurs et commanditaires soient traduits devant la justice, soit au niveau national soit international car l'impunité est le terreau où pousse le crime.

Ainsi, l'OGDH :

appelle toutes les forces vives de la République de Guinée : les Organisations Syndicales, les ONG et associations, les organisations religieuses, les universités, les partis politiques, etc c'est-à-dire tous ceux qui aspirent à un État de Droit, de s'unir et se

lever comme un seul citoyen, afin de réfléchir sur la situation de notre pays et trouver une base de dialogue et d'action comme on l'avait fait dans les années 90 et 2005 par la création du Forum Démocratique National et les Forces Vives avec l'OGDH pour éviter la catastrophe à notre pays.

Elle en appelle au gouvernement pour qu'il mette **la paix, la sécurité et l'unité nationale** au premier plan de ses préoccupations. Qu'il prenne toutes les mesures nécessaires au renforcement de ces principes intangibles de la bonne gouvernance.

Que des mesures concrètes soient prises contre tous ceux qui minent la paix, la sécurité et l'unité nationale.

Que la Reforme du secteur de sécurité soit accélérée, et que **les principes de base sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois**, ainsi que **le code de conduite pour les responsables de l'application des lois** soient aussitôt enseignés aux forcés de sécurité et même aux forces de défense. Et que leurs comportements suivent strictement les normes de ces deux textes de l'ONU dont la République de Guinée est partie.

Elle appelle la mouvance et l'opposition et toutes les organisations et personnalités opposées à la violence de choisir le dialogue comme moyen de résoudre la crise guinéenne.

Aujourd'hui, le dialogue est une nécessité, même pour ceux qui se sentent forts car disposant de moyens de coercition qu'ils croient efficaces.

Mais, il faut créer les conditions d'un bon dialogue qui sont :

- Un rapport de force permettant l'expression libre ;
- Une volonté politique ferme et réelle de vivre en paix et d'accepter l'autre ;
- Un esprit réel d'ouverture ;
- La liberté des partenaires ;
- L'égalité :
- La réciprocité qui découle de l'égalité ;
- Un cadre démocratique.

Car le dialogue est une coopération entre égaux pour rendre la démocratie possible. C'est une participation à un type particulier d'interaction. Il est, s'il est bien mené, source de raison. Pour cela, il faut qu'il soit un rapport social dans lequel n'intervient aucun élément d'autorité, de prestige ou de coercition. Le dialogue suppose la décision mûrie et volontaire des parties au dialogue de résoudre les problèmes par la discussion plutôt que par les affrontements.

C'est une réglementation de l'interdépendance afin d'arriver à une paix acceptable sur des fondements acceptés par tous.

On doit, pendant le dialogue, éviter toute conduite coercitive, l'utilisation du bâton et de la carotte, c'est-à-dire la violence et la corruption.

Il faut que les forces Vives de Guinée luttent dans le sens de l'organisation d'un dialogue national qui est d'une nécessité urgente.

L'OGDH en appelle aux partis politiques afin de s'organiser et contribuer à la constitution d'un front national avec toutes les forces vives pour aller au dialogue pour **résoudre les problèmes liés à la crise actuelle pour qu'elle ne dégénère pas.**

Elle en appelle encore aux institutions internationales, au corps diplomatique et aux partenaires bi et multilatéraux pour qu'ils se penchent avec une raison particulière sur le cas guinéen pour éviter une nouvelle crise qui mettrait en danger la région ouest – africaine.

Elle demande à la CEDEAO et à l'Union Africaine d'examiner de près la situation de la République de Guinée et contribuer à trouver une solution de paix et de sécurité.

Et enfin, l'OGDH en appelle au premier responsable du Pays dont le comportement et

les activités sont déterminants pour la République Guinée. C'est-à-dire le Président de la République, Chef de l'État, le Professeur Alpha CONDÉ.

Ce Professeur de droit qui connaît le droit protégeant la personne humaine.

Cet opposant pendant des dizaines d'années qui doit connaître tous les coups bas, tordus et cruels des pouvoirs. Qui s'y est opposé, Cet **El Hadj** qui croit en la clémence et la miséricorde d'ALLAH

- pour qu'il considère comme une obligation d'éviter au Peuple de Guinée, si longtemps martyrisé, une plongée dans l'enfer et lui ouvrir la voie du bonheur.
- Pour qu'il se rappelle aussi que prendre des mesures instaurant la paix, la sécurité et l'acceptation de l'autre conduisant à la réconciliation est une action politique au dessus de toute décision fondée sur le droit qui déboucherait sur le malheur du peuple.
- Ainsi la politique de création de conditions favorables à des élections transparentes, libres, justes et inclusives est préférable à celle des élections contestées débouchant sur des troubles dangereux pour le pays.

Le Président

Dr Thierno Maadjou SOW